

**Vous avez des compétences d'écoute et d'analyse, vous aimez travailler dans l'accompagnement professionnel des adultes, vous souhaitez disposer d'outils pour développer l'analyse collective de pratiques professionnelles ?**

**Cette formation d'animatrice ou d'animateur de groupe d'analyse des pratiques professionnelles est faite pour vous !**

**CAS**

**Animateur ou animatrice de groupes d'analyse des pratiques professionnelles (APP)**

## Contenu et objectifs de la formation

La HEP-BEJUNE met sur pied une formation spécifique pour les animateurs et animatrices de groupe d'analyse des pratiques professionnelles (AGAPP) débouchant sur un certificat d'études avancées (total de 12 crédits ECTS).

Cette formation est destinée aux formateurs et formatrices de la HEP-BEJUNE ou des autres hautes écoles pédagogiques (HEP), responsables des séminaires d'analyse des pratiques. Mais elle est également ouverte à d'autres professionnels de l'enseignement provenant de l'espace BEJUNE, en fonction des besoins : enseignantes et enseignants du terrain, formateurs et formatrices en établissement, médiateurs et médiatrices, directeurs et directrices, etc.

La formation repose avant tout sur une approche expérientielle, à travers trois modules pratiques (total de 5 crédits ECTS) :

- module d'accompagnement pour le développement des compétences d'animation de groupe d'analyse de pratiques professionnelles (APP) : pratique de l'APP en sous-groupes avec des formateurs ou des formatrices et articulation avec les concepts et outils de l'APP ;
- module de pratique entre pairs de l'APP (entraînement entre les participantes et participants qui s'organisent de manière autonome) ;
- module de pratique d'animateur ou d'animatrice lors de séminaires d'APP avec des étudiantes et étudiants ou des collègues.

Des modules plus théoriques abordent les grandes orientations de l'analyse de pratiques professionnelles dans les formations du personnel enseignant et décrivent les outils et grilles d'analyse utiles dans l'accompagnement en groupe d'APP. Ils visent la construction de repères conceptuels pour l'animation d'APP (total de 3 crédits ECTS).

Par ailleurs, les participantes et participants tiennent un journal de bord personnel durant la formation et développent une synthèse qui constitue le travail écrit de fin de formation (4 crédits).

### Les compétences suivantes sont spécifiquement visées :

- concevoir et organiser la pratique d'accompagnement collectif en APP ;
- mettre en place un cadre et un dispositif de travail appropriés ;
- assurer aux participantes et participants des séminaires d'APP un espace sécurisant d'écoute et de réflexion ;
- comprendre et utiliser les outils de la communication interpersonnelle permettant de favoriser le processus d'accompagnement en groupe ;
- savoir prendre en compte la complexité de la dimension collective et réguler les processus de groupe selon besoin ;
- mobiliser l'implication des personnes et les ressources du groupe dans l'APP ;
- développer sa propre démarche réflexive sur sa pratique de formateur ou de formatrice à l'APP ;
- prendre en considération les aspects du contexte institutionnel dans lequel s'inscrit l'accompagnement en APP ;
- identifier les principaux courants et approches en analyse des pratiques professionnelles et faire des choix épistémologiques conscients.

## Informations pratiques

### Conditions d'admission

Une formation pédagogique complète constitue la principale condition d'admission à la formation. Une pratique préalable de l'APP est souhaitable mais elle n'est pas requise.

Le nombre maximal de personnes admises pour chaque volée de formation est de 18.

### Temps de la formation

Les cours ont lieu hors du temps d'enseignement, en principe le vendredi soir de 17h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 17h00 ou le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30. Le premier module de formation est prévu en octobre 2017.

L'organisation et le suivi des groupes d'APP entre pairs sont laissés à la responsabilité des participantes et participants qui s'organisent de manière autonome.

La durée totale de la formation est d'environ 300 heures, réparties sur une année et demie de formation, dont un tiers en présentiel, entre octobre 2017 et janvier 2019.

### Lieu de la formation

Les modules de formation ont lieu en principe à Bienne ou Tramelan.

### Certification de la formation

La formation d'animateur ou d'animatrice de groupe d'analyse des pratiques professionnelles est certifiée par un CAS (certificat d'études avancées) pour autant que le candidat ou la candidate remplisse les conditions suivantes :

- suivi régulier de tous les modules de formation ;
- rédaction d'un travail de fin de formation selon les directives ;
- présentation orale de ce travail devant son groupe d'accompagnement ;
- pratique de l'APP en tant qu'animateur ou animatrice avec un groupe d'étudiantes et d'étudiants HEP ou d'enseignantes et d'enseignants durant un minimum de 15 heures.

Dans le cadre de la validation des acquis par équivalence de formation suivie, une partie des crédits attachés aux modules théoriques peut être obtenue suite à une demande spécifique et argumentée auprès de la direction du cours. En aucun cas la reconnaissance d'équivalence ne pourra porter sur les crédits des modules de pratique des APP.

### Inscription et coût de la formation

Les documents d'inscription ainsi que la présentation complète du concept de formation, son règlement et sa planification sont accessibles sur [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch).

Le délai d'inscription, pour la prochaine volée de formation, est fixé au 15 septembre 2017.

Une taxe d'inscription de CHF 100.- ainsi qu'une taxe semestrielle de CHF 500.- seront facturées aux participantes et participants retenus pour la formation.